

Déclaration liminaire de la CGT-Culture au comité technique de la DRAC PACA du 8 novembre 2016 portant sur la délégation de compétence à la région du soutien à l'économie du livre et du cinéma



Le 31 décembre 2015 est paru le décret n° 2015-1918 portant délégation de compétences du ministère de la culture et de la communication à la région Bretagne. Malgré les oppositions manifestes des organisations syndicales en comités techniques ministériels et l'avis négatif du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne, l'Etat a abandonné une partie des ses compétences dans les domaines du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel à la région dans le cadre de la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles. Rappelons qu'en 2004 déjà avait eu lieu le départ des services de l'Inventaire vers les régions.

Aujourd'hui, le même scenario se répète dans un simulacre d'audits de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles, sans qu'en soient informées les organisations syndicales et alors même que les régions ne sont pas forcément demanderesses pour récupérer ces compétences. Il s'agit donc bien d'une volonté du ministère et du gouvernement d'abandonner certaines de ses missions aux collectivités.

Il faut pourtant constater que l'expérience bretonne est négative sur bien des points : délégation faite au détriment de la politique de vie littéraire (résidences d'auteurs), mise à l'écart de l'Etat dans les commissions d'attributions des subventions pour les librairies et l'édition, décisions d'attribution davantage mues par des considérations politiques. Enfin, ce choix a fait perdre de la cohérence à la politique globale de l'Etat notamment dans la liaison avec le centre national du livre.

Aussi, cette décision politique est lourde de conséquences. Elle interroge en profondeur le modèle culturel français et son organisation. Elle interroge tout particulièrement les équilibres complexes et fragiles entre l'Etat et les collectivités territoriales dans leur intervention complémentaire pour le développement de la culture et le soutien à la création. Il apparaît que le gouvernement fait le choix de toujours plus de désengagement dans de nouvelles étapes de décentralisation vers des collectivités aux actions politisées.

Pour la CGT, nous ne pouvons nous résoudre à ce désengagement et ces renoncements et réaffirmons toute la modernité et la dimension vitale pour la démocratie d'un service public qui associe l'Etat avec tous ses services, et les collectivités territoriales. On ne peut que s'inquiéter de la disparition progressive de la trame des services publics déconcentrés et locaux par des réformes brutales à la mise en place insidieuse et aux effets délétères.

Dans la continuité de ses positions précédentes, la CGT, lors de ce CT local, tient à confirmer son attachement à la garantie d'une culture pour tous, et au maintien de l'engagement de l'Etat dans les territoires pour assurer une égalité de droit et d'accès à cette culture que tous les citoyens revendiquent.

Nous demandons aujourd'hui que soit entendue la crainte des agents du ministère de la culture et de la communication de la DRAC PACA que leurs missions ne disparaissent peu à peu et que la direction de nos services œuvre pour le maintien de l'ensemble des missions déconcentrées du MCC.

Pour la CGT-Culture, La section SNSD-CGT Culture de la DRAC PACA